

COMPTE-RENDU

Commune de Moulins-en-Bessin

Département du Calvados

Séance du 15/ 02/ 2021

Date de la Convocation : 09/ 02/ 2021

Elus en exercice : 15

Elus présents : 14 (13 au point 7)

Elus votants : 15 (14 au point 7)

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en application des articles L.2121-7, L.2121-9 et L.2121-11 du C.G.C.T., s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Véronique GAUMERD, Maire.

Présents : Véronique GAUMERD (Maire), Jean-Daniel LECOURT, Josette GUILBERT (à l'exception du point 7), Hervé GUIMBRETIERE (Adjoints au Maire), Olivier CHAUVIN, Jean-François COLLIN, Alain DAIREAUX, Julie DUCLOS, Patricia LAURENT, Séverine LENOËL, Catherine MICHEL, Patrice RENAUD, Grace RUFIN, Nicolas SOYEZ, Conseillers.

Absents excusés : Noémie JEANNE (pouvoir à Jean-François COLLIN), Josette GUILBERT (pour le point 7).

Madame Séverine LENOËL est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

- Travaux de maçonnerie dans le cadre de l'aménagement cœur de bourg à Coulombs ;
- Travaux d'assainissement au 16 et 18 rue de Creully à Martragny du contentieux qui oppose la municipalité à l'entreprise Ouest Terrassement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'ajout de ces deux points à l'ordre du jour.

Le premier point sera abordé après le point 2 :

Programme éclairage public dans le cadre de l'aménagement cœur de bourg de Coulombs

Le second point sera abordé après les points initialement prévus à l'ordre du jour.

Le compte-rendu de la séance du 25 janvier 2021 est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Prêt bancaire pour financer les prochains investissements
dont l'aménagement cœur de bourg à Coulombs

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour souscrire un prêt bancaire afin de financer les prochains investissements communaux et en particulier l'aménagement cœur de bourg de Coulombs.

Pour rappel, le coût total du projet cœur de bourg (part communale – tranches ferme et conditionnelle) est estimé à 695 845,60 € HT (835 014,72 € TTC).

Madame le Maire indique avoir demandé des simulations d'emprunt auprès de six établissements bancaires :

- Banque des territoires ;
- Banque Postale ;
- Caisse d'Épargne ;
- Crédit Agricole ;
- Crédit Coopératif ;
- Agence France Locale ;

sur 15, 20 et 25 ans et pour des montants de 600 000 €, 700 000 € et 800 000 €.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des principales caractéristiques des offres bancaires.

Monsieur Olivier CHAUVIN attire l'attention du Conseil Municipal sur le fait que « les conditions générales étant néanmoins susceptibles d'évoluer, le contrat de prêt qui serait mis en place sera soumis à la version des conditions générales en vigueur au moment de son émission. Dès lors, votre attention est appelée sur le fait que les conditions générales applicables à votre contrat de prêt devront être relues avec une attention toute particulière » (c.f. courrier de La Banque Postale du 3 février 2021).

Madame le Maire indique que la signature du contrat de prêt se fera dans les termes et les conditions financières présentés lors cette séance.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité

Décide

- de solliciter un prêt bancaire à moyen terme auprès de La Banque Postale dont les principales caractéristiques du contrat sont :

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 800 000 € ;

Durée du contrat de prêt : 15 ans ;

Objet du contrat de prêt : financer les investissements, notamment ceux liés à l'aménagement cœur de bourg de Coulombs ;

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01 / 06 / 2036

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 800 000 € ;

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,54 % ;

Taux effectif global : 0,55 % l'an ;

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 03 / 05 / 2021, en une fois avec versement automatique à cette date ;

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours ;

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle ;

Mode d'amortissement : échéances constantes ;

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle ;

Commission d'engagement : 0,10 %.

- de prendre l'engagement au nom de la commune d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances et au paiement des intérêts.

- de prendre l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin les impositions nécessaires.

- de conférer en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Madame le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Le Conseil Municipal a voté selon les termes et les conditions financières de l'offre ferme de financement valable jusqu'au 18 février 2021.

Programme éclairage public dans le cadre de l'aménagement cœur de bourg de Coulombs

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour :

Programme Eclairage Public "Aménagement Cœur de Bourg"	Coût Total €TTC	Part Communale en €
Extension de réseaux entrée du village (venant de la RN13)	9900,00	5400,00
Effacement de réseaux Rue des Verts Près	61017,60	26495,80
Déplacement de Candélabre Rue du Marronnier vers la Rue des Verts Près	4400,00	2400,00
Extension de réseaux Route de Sainte Croix Grand Tonne	30100,00	16300,00
Remplacement LED Rue du Marronnier	19700,00	10700,00
Extension de réseaux Arrière Ancienne Ecole	14700,00	8100,00
Eclairage Terrain Multisport	15700,00	8900,00
Eclairage Abri bus	2600,00	1400,00
Eclairage passage piétons (proche RPI)	8100,00	4400,00
	166217,60	84095,80

soit 50,5938% du coût total

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité

Donne son accord pour réaliser ce programme éclairage public dans le cadre de l'aménagement cœur de bourg de Coulombs et donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document s'y rapportant.

Travaux de maçonnerie dans le cadre de l'aménagement cœur de bourg à Coulombs

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour réaliser les travaux de maçonnerie suivants dans le cadre de l'aménagement cœur de bourg de Coulombs :

- création d'un porche au niveau du préau de l'ancienne école de Coulombs ;
- démontage du mur donnant sur le trottoir au niveau du 17 rue du Marronnier.

Deux devis ont été établis :

Entreprises	AMELINE		HAMON	
	HT	TTC	HT	TTC
Création d'un porche	5 245,63 €	6 294,76 €	7 715,00 €	7 715,00 €
Démontage du mur	1 415,63 €	1 698,76 €	1 080,00 €	1 080,00 €
Total	6 661,26 €	7 993,52 €	8 795,00 €	8 795,00 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Par 13 voix pour l'entreprise AMELINE et 2 voix pour l'entreprise HAMON,

Décide de retenir l'offre de l'entreprise AMELINE pour réaliser les travaux de maçonnerie suscités dans le cadre de l'aménagement cœur de bourg de Coulombs.

Effacement de réseaux rue Largerie à Cully

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, cité en objet.

Le coût total de cette opération est estimé, sur les bases de cette étude préliminaire, à 118 504,63 € TTC.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 50 %, sur le réseau d'éclairage de 50 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 50 % sur le réseau de télécommunication.

Sur ces bases, la participation communale est estimée à 54 119,34 € selon la fiche financière jointe, déduite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- Sollicite l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement,
- Souhaite le début des travaux pour la période suivante : 4^{ème} trimestre de l'année 2021 – 1^{er} trimestre 2022,
- Prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau,
- S'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- Décide du paiement de sa participation soit :
 - en section de fonctionnement
 - en section d'investissement, par fonds de concours

Le montant total du fonds de concours ne peut excéder 75 % du coût HT de l'opération. Le reliquat sera à inscrire en fonctionnement.

- S'engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- Prend note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA,
- S'engage à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT, soit la somme de 2 962,62 €,
- Autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,
- Prend bien note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides.

Extension de réseaux rue de la Fontenelle à Cully

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour étendre le réseau d'éclairage public chemin de la Fontenelle à Cully.

Le coût total de cette opération est estimé, sur les bases l'étude préliminaire à 19 200 € TTC.

La participation communale est estimée à 10 800 € selon la fiche financière du SDEC.

Monsieur Olivier CHAUVIN indique que les habitants qui bénéficient de plus de services voient leur imposition augmenter.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité

Décide de faire réaliser par le SDEC ENERGIE les travaux d'extension du réseau éclairage public chemin de la Fontenelle à Cully et donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les documents s'y rapportant.

Éclairage public : programme de renouvellement des luminaires de plus de 30 ans

Madame le Maire rappelle que la commune a transféré au SDEC ENERGIE, Syndicat départemental d'énergies du Calvados, la compétence éclairage par délibération du 22 juin 2020.

Pour faire face aux enjeux techniques, énergétiques et environnementaux, le SDEC ENERGIE propose à ses collectivités adhérentes la réalisation d'un diagnostic des installations d'éclairage public à l'échelle de la collectivité.

Sur la base de ce diagnostic, le SDEC ENERGIE propose à la collectivité un programme global de renouvellement des lampadaires de plus de 30 ans.

Le coût total estimé des travaux est de 36 622 € HT financés à 46,15 % par le SDEC ÉNERGIE et donc une participation communale de 19 721 €.

Ce programme sera formalisé par une convention déterminant la nature des travaux à entreprendre, leur financement et leur programmation.

Pour la mise en œuvre de ce programme, et afin de rédiger la convention la commune décide :

- de réaliser les travaux :
 - en une seule fois
 - en une programmation pluriannuelle jusqu'à 4 ans (nombre d'années à préciser)
- et de financer sa participation chaque année par un règlement :
 - en section de fonctionnement - compte 65 54
 - en section d'investissement, par fonds de concours, compte 204 15 82, le montant total du fonds de concours ne peut excéder 75% du coût HT de l'opération. Le reliquat sera à inscrire en fonctionnement.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité

- autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce programme et notamment la convention de mise en application,
- décide d'inscrire au budget communal les dépenses correspondantes et donne mandat à Madame le Maire pour régler les sommes dues au SDEC ENERGIE.

Enlèvement du module « Algéco » situé derrière l'ancienne école de Coulombs

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour enlever le module « Algéco » situé derrière l'ancienne école de Coulombs dans le cadre de l'aménagement cœur de bourg de Coulombs.

L'association Entente Sportive Culturelle Bicross Club de Martragny est intéressée pour récupérer ce module dans le cadre de ses activités sur Martragny.

Madame Josette GUILBERT, faisant partie de cette association, quitte la salle pour le débat et le vote de ce point.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de faire don de ce module à cette association communale. L'association se chargera de l'enlèvement, du transport et de l'installation du module sur le terrain communal situé à Martragny.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité

décide de faire don du module « Algéco » situé derrière l'ancienne école de Coulombs à l'association Entente Sportive Culturelle Bicross Club de Martragny sous réserve qu'une convention soit établie entre la commune et cette association afin de définir les modalités d'enlèvement, de transport et d'installation de ce module sur le terrain communal de Martragny. De plus, il sera pris attache auprès du Service Instructeur de Bessin pour avoir les préconisations en termes d'urbanisme afin d'installer ce module sur le terrain communal de Martragny.

Contrat d'entretien annuel SAUR pour la station d'épuration de Coulombs

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour renouveler le contrat d'entretien annuel de la SAUR pour la station d'épuration de Coulombs.

Le suivi de la station d'épuration comprend un passage hebdomadaire : nettoyage des goulottes, analyses de suivi de traitement, graissage et relevés des index y compris véhicule, ainsi que la vidange digesteurs 3 fois par an et l'élimination des boues.

Le suivi du poste de relèvement comprend le relevé des index et contrôle de fonctionnement, le nettoyage du poste de relèvement par hydrocureuse 2 fois par an.

Le contrat proposé s'élève à 6182,50 € HT (7419,00 € TTC).

Monsieur olivier CHAUVIN propose qu'un courrier soit distribué aux habitants de Coulombs au sujet des bonnes pratiques à adopter pour éviter les dysfonctionnements de la station d'épuration.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité

Décide de renouveler pour l'année 2021 le contrat d'entretien annuel de la SAUR pour la station d'épuration de Coulombs et autorise Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Abattage des arbres au pourtour de la salle des fêtes

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour abattre les 32 cyprès situés sur le parking de la salle des fêtes afin de résoudre les problèmes d'humidité dans ce bâtiment public.

L'entreprise SVB a établi un devis d'un montant de 2 895,00 € HT, soit 3 474,00 € pour l'abattage de ces arbres.

Madame Grace RUFIN demande si des arbres seront replantés.

Il est répondu qu'un réaménagement paysager sera étudié ultérieurement au pourtour de la salle des fêtes.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité

Décide de retenir le devis de l'entreprise SVB pour l'abattage des arbres au pourtour de la salle des fêtes.

Désignation d'un correspondant C.R.I.S.E. auprès d'ENEDIS

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour désigner un correspondant C.R.I.S.E. auprès d'ENEDIS.

Depuis une dizaine d'années, la Délégation Territoriale Enedis Calvados a instauré dans le département un réseau de correspondants C.R.I.S.E. en vue de renforcer les échanges entre les collectivités locales et ses services lors d'incidents significatifs sur les réseaux électriques et d'accélérer ainsi les interventions de dépannage. Avec ces correspondants, c'est une nouvelle forme de coopération qu'Enedis a concrétisé avec les municipalités.

Ce réseau qui a été sollicité à plusieurs reprises suite aux événements climatiques, a pu montrer toute son efficacité en permettant, grâce aux informations fournies, d'accélérer le traitement des incidents électriques.

Qui est-il ?

- Le correspondant C.R.I.S.E. est choisi par le Maire qui a bien sûr la possibilité d'assurer ce rôle s'il le souhaite.
- C'est une personne de terrain qui, forte de ses connaissances, saura faciliter la localisation des dégâts causés aux réseaux sur sa commune.
- C'est une personne de proximité, dont le rôle de correspondant C.R.I.S.E. sera connu des habitants de la commune, qui pourront l'aider dans la localisation des incidents.

Quel est son rôle ?

C'est un précieux relais d'information en situation de perturbation d'ampleur significative sur les réseaux électriques :

- Il ne se substitue pas à nos techniciens mais facilite la diffusion des recommandations d'Enedis Calvados auprès des habitants et favorise l'information sur les travaux de rétablissement.
- Il fait remonter les situations à risque dont il a la connaissance pour une prise en compte par les cellules de crise. Il contribue en effet à l'élaboration rapide des premiers diagnostics des réseaux sur sa commune, grâce aux informations qu'il reçoit des administrés.
- Il informe la population afin d'éviter une saturation téléphonique au niveau du Centre d'Appel Dépannage dans les premières heures après les intempéries.
- Il organise en cas de besoin l'aiguillage ou l'accompagnement des équipes d'intervention pour accélérer les dépannages.
- En situation d'incident d'ampleur significative, il est le lien privilégié entre la mairie et Enedis.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité

Décide de désigner Monsieur Hervé GUIMBRETIERE en tant que correspondant C.R.I.S.E. de la commune de Moulins-en-Bessin auprès d'ENEDIS.

Travaux d'assainissement au 16 et 18 rue de Creully à Martragny
dans le cadre du contentieux qui oppose la municipalité à l'entreprise Ouest Terrassement

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour réaliser les travaux d'assainissement au 16 et 18 rue de Creully à Martragny dans le cadre du contentieux qui oppose la municipalité à l'entreprise Ouest Terrassement.

Madame le Maire donne lecture du courrier de maître de BREK, agissant dans l'intérêt de la commune :

« Je fais suite à vos messages m'informant des problèmes récurrents d'engorgement du réseau d'assainissement de vos locataires de l'immeuble sis 16-18 route de Creully à Martragny provoquant notamment de fortes odeurs qui se font de plus en plus ressentir.

Suite au dépôt du rapport d'expertise judiciaire je dois préparer une nouvelle requête introductive d'instance aux fins de réclamation d'indemnités à l'encontre de la société Ouest Terrassement.

Cette procédure va durer un certain temps et les opérations d'expertise étant terminées vous avez la possibilité d'entreprendre dès maintenant les travaux de réparation de l'ouvrage de canalisation afin de remédier au problème et d'éviter tout recours que vos locataires pourraient engager pour défaut de jouissance paisible du bien donné à bail. »

L'entreprise SASU SVDTP a établi un devis s'élevant à 16 900,75 € HT, soit 20 280,90 € TTC afin de remplacer l'ensemble du système d'assainissement défaillant.

D'autres travaux de plomberie à réaliser dans les logements par l'entreprise VIEL pour un montant de 1 287,68 € TTC avait déjà été budgétisés.

Monsieur Jean-Daniel LECOURT souligne le caractère d'urgence sanitaire.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité

Décide de réaliser les travaux d'assainissement au 16 et 18 rue de Creully à Martragny dans le cadre de l'affaire Ouest Terrassement et retient le devis de l'entreprise SASU SVDTP pour réaliser ces travaux et d'effectuer les travaux de Plomberie par l'entreprise VIEL déjà votés et budgétés.

Informations sur les décisions prises par Madame le Maire dans le cadre des délégations données par le Conseil Municipal
--

Décision 2020-47

Madame le Maire, dans le cadre de ses délégations de signature, a signé un bon de commande auprès de la société AGRI BESSIN pour l'achat de produit anti-mousse afin de traiter le mobilier urbain de la commune. La facture s'élève à 42,50 € HT (51,00 € TTC).

Décision 2020-48

Madame le Maire, dans le cadre de ses délégations de signature, a signé un devis d'un montant de 65 € auprès de la société TN14 SONORISATION (non assujettie à la TVA) pour des travaux au cimetière de Rucqueville (déplacement et mise en place d'un manchon isolant sur tuyau vers robinet et isolation d'un regard).

Décision 2020-49

Madame le Maire, dans le cadre de ses délégations de signature, a signé un devis d'un montant de 925,00 € HT (1 110 € TTC) auprès de la société MARTRAGNY TP pour l'enlèvement des déblais dans le cadre de la création du bassin d'infiltration des eaux pluviales (situé au niveau de la pointe de la parcelle ZE05 appartenant à Monsieur Jérôme MARIE et à Madame Alexandra FILIPOV et donnant sur le chemin de Calais à Coulombs). L'opération s'élèvera par conséquent à un montant total HT de 16 090,00 € (19 308,00 € TTC).

Décision 2020-50

Madame le Maire, dans le cadre de ses délégations de signature, a signé un devis d'un montant de 345,00 € HT (414,00 € TTC) auprès de la société BÂTI SERVICES SIGNALISATION pour la fourniture et la pose d'un miroir route de Sainte Croix Grand Tonne à Coulombs à la sortie de l'impasse de la Piste B6.

Questions et informations diverses

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 29 mars 2021 à 19h30.
Une réunion de travail est prévue le jeudi 25 mars 2021 à 18h30.

Rénovation énergétique des bâtiments publics

Monsieur Hervé GUIMBRETIERE informe le Conseil Municipal que le SDEC ENERGIE propose un accompagnement pour la rénovation énergétique des bâtiments publics qui se décompose en trois phases :

- Mise en place d'un outil en ligne pour le suivi des consommations et des dépenses des bâtiments ;
- Elaboration de la stratégie de rénovation : pré-diagnostic des bâtiments / définition d'une stratégie de rénovation / Réalisation d'études (bilan ou audits énergétiques, étude de remplacement de chaudière, thermographie,...) / Accompagnement à la programmation des travaux ;
- Réaliser les travaux de rénovation : appui à l'obtention des aides / Maîtrise d'œuvre des travaux / Réalisation et suivi des travaux.

Le conseil municipal valide cette proposition d'accompagnement par le SDEC.

Devenir du Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents (SMSA)

Monsieur Jean-Daniel LECOURT donne lecture du courrier de Monsieur François TOUYON, Président du Comité Syndical du SMSA :

« Le devenir du Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents (SMSA) est entre vos mains. Vous aurez à vous prononcer lors d'un prochain conseil communautaire sur le transfert des compétences GEMAPI.

Deux solutions vous seront proposées:

- Confier la compétence Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) au Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents (SMSA) comme actuellement, avec un élargissement des compétences à la gestion des zones humides, des mares et à la lutte contre l'érosion et le ruissellement, pour un coût connu de 30000 €, lié à une prestation qui satisfait l'ensemble des acteurs du Bassin versant de la Seulles : élus, riverains, propriétaires exploitants et habitants, depuis sa création qui remonte à 1987... Dans ce cas, la Prévention des Inondations (PI) serait assurée par votre collectivité ou déléguée ou transférée.
- Confier l'ensemble des compétences GEMAPI à Bessin Urbanisme qui, à ce jour, ne donne pas plus de coût pour la GEMA que pour la PI. Cela implique la dissolution du SMSA afin de récupérer ses techniciens pour qu'ils participent à la mise en place des différents programmes de travaux qui seront à définir sur les territoires de: Bayeux Intercom, Isigny Omaha Intercom et STM, tout en sachant que pour les deux premières collectivités la GEMA a été peu portée, tout reste à faire.

Nous comptons sur votre attachement au Syndicat de la Seulles qui vous assure dans la durée une bonne gestion de la GEMA, à une échelle cohérente du bassin versant, avec un

suiwi précieux, réactif et reconnu par tous. Nous poursuivrons notre travail et missionnerons nos 2 techniciens sur la continuité écologique, la restauration des cours d'eau, la gestion des zones humides et la lutte contre l'érosion / ruissellement qui devient la priorité de l'Agence de l'eau qui nous subventionne à hauteur de 80%. Dès demain, nous serons en capacité de répondre à cette commande et nous vous assurons d'un travail de qualité réellement fait sur votre territoire.

L'ensemble des élus qui représente les 5 collectivités et qui siège au comité syndical défend le SMSA qui pour eux est un outil remarquable. Ils comptent tous sur votre soutien. Nous nous tenons à votre disposition si vous souhaitez qu'une présentation du syndicat soit faite auprès de votre conseil municipal avec une entrée plus particulière liée à votre territoire.

Merci de nous tenir informés de l'option qui sera choisie par votre municipalité, nous vous assurons de notre total engagement dans l'intérêt de l'ensemble de nos communes et de nos concitoyens, veuillez recevoir nos dévouées et sincères salutations. »

Ce point sera abordé en Commission municipale « Environnement » et en Conseil Municipal le cas échéant à la suite du vote du Conseil Communautaire.

COVID-19 : campagne de vaccination des plus de 75 ans organisée par la communauté de communes Seulles Terre et Mer avec les services de la Sous-Préfecture.

60 doses de vaccins ont été réservées pour la communauté de communes Seulles Terre et Mer à répartir parmi les personnes âgées de plus de 75 ans.

5 doses ont été réservées pour la commune de Moulins-en-Bessin.

Les personnes à vacciner ont été désignées en fonction de leur âge (plus de 75 ans) et de leur inscription au registre des personnes vulnérables.

La vaccination aura lieu au gymnase de Creully-sur-Seulles d'ici la fin février.

Une navette assurera le transport des personnes non mobiles.

Fin de séance à 21h50.

Madame le Maire,
Véronique GAUMERD

